

# FORMATION

## Le jeudi 26 avril 2018



### INITIATION A L'AGROFORESTERIE

#### Objectif de la formation

Vous accompagner dans votre réflexion et vos démarches pour monter un projet d'agroforesterie. Cette journée vous permettra d'acquérir les connaissances de bases indispensables pour la réussite d'un tel projet, et de repartir avec les outils et contacts des acteurs clés en poche !

#### Programme

##### Accueil Café 8h45

##### Matinée 9h-13h

###### En salle :

- Définition de l'agroforesterie et de ses grands principes
- Intérêts de la pratique agroforestière : pour l'exploitant, pour l'environnement : biodiversité, gestion de l'eau, paysage...
- Valorisation économique de la plantation : bois d'œuvre, BRF...
- Etapes de réalisation d'un projet agroforestier : planning, organisation du chantier, suivi et entretien de la plantation
- Possibilités de financements
- Etude de cas concrets

##### Après-midi 14h-17h

###### Sur le terrain :

- Visite de la parcelle agroforestière d'Organic'Vallée : préparation du sol, choix des paillages et des protections adaptées, choix des essences, choix de l'itinéraire technique.
- Visite de la Basse court du Bois Gourmand à Fourquevaux, élevage agroforestier de volailles de chair et de poules pondeuses de Mathilde Riom.

## Intervenant

Alexandra Désirée, Association Arbres et Paysages d'Autan

## Public

Agriculteurs, conseillers agricoles, particuliers

## Niveau

Aucun pré-requis nécessaire

## Lieu

Lieu-dit Roqueville, 31540 BELESTA EN LAURAGAIS

## Repas

Pic-nic tiré du sac

## Tarif

Financement VIVEA en cours de validation

- Vous devez vous assurer que vous êtes éligible au fond de formation VIVEA (à jour de vos contributions MSA). Les ressortissants de VIVEA non à jour de leur contribution mais en possession d'un échéancier de paiement établi par la MSA sont éligibles.
  - Les personnes en démarche d'installation sont éligibles mais devront fournir une attestation originale, valable pour l'année en cours, transmise par le point info installation.
- A partir de 2018, VIVEA instaure un plafond de financement de 2000 €/an/personne. Ce critère sera à vérifier avant de vous inscrire.

## Inscription

Il est nécessaire de s'inscrire à l'avance, pour cela envoyez **un chèque de 20€** qui vous sera rendu le jour de la formation. Celui-ci sera encaissé en cas de non présentation à la formation.

La formation est annulée en cas de nombre d'inscrits trop faible.

## Contact

Anne VICTOR

Organic Vallée

06 49 79 75 77

a.victor@organicvallee.fr